

"FEMMES, DROITS ET POSTES DE RESPONSABILITÉ AU CARREFOUR DE NOTRE HUMANITÉ".

Intervention de la Fondasyon Je Klere (FJKL) à la Conférence multisectorielle organisée par la Direction des Etudes Post-graduées de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH)

**Mesdames, Messieurs,
Chers (es) amis (es), chers camarades,**

Au nom de la **Fondasyon Je Klere** que j'ai l'honneur de représenter ici, je tiens à remercier la *Direction des Etudes post-graduées de l'Université d'Etat d'Haïti*, qui a pensé à nous associer dans cette démarche de réflexion en ce jour combien spécial du 3 avril marquant la *Journée nationale du Mouvement des Femmes Haïtiennes*. Instituée en 1986, cette journée rentre donc dans sa 33e célébration. Elle a donc atteint l'âge du Christ. Et c'est à juste titre qu'elle fasse l'objet de réflexion au niveau de l'université et des organisations militantes.

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL), faut-il le préciser, est une organisation de citoyens et citoyennes engagés dans la lutte pour l'émergence en Haïti d'un Etat respectueux des règles de la bonne gouvernance et des droits humains, c'est-à-dire des droits qui reposent sur le respect de la dignité et de la valeur de chaque être humain sans discrimination tant en sa qualité d'individu que de membre de la société. C'est dans ce cadre qu'est inscrit mon exposé qui a pour titre :

"FEMMES, DROITS ET POSTES DE RESPONSABILITÉ AU CARREFOUR DE NOTRE HUMANITÉ".

Nous tenterons dans le cadre de cet exposé de faire tout d'abord un survol historique des paliers de responsabilités des femmes avec des avancées et des reculs et d'analyser ensuite la situation de l'humanité des femmes et des hommes d'Haïti au niveau international.

I.- SURVOL HISTORIQUE DES PALIERS DE RESPONSABILITES DES FEMMES

Les femmes ont franchi à travers notre histoire, divers paliers de responsabilités. Il y a cinq siècles, une femme d'Haïti se retrouvait à la tête d'un Caciquat. Il s'agit de la Reine Anacaona. Plus tard, le pays a connu des femmes soldats, sergents, capitaines dans l'armée indigène, personnes au courage impressionnant dans les batailles livrées contre les colons esclavagistes. Des femmes d'Haïti ont eu le statut d'Impératrice. Nous pensons à l'Impératrice Claire Heureuse Félicité Bonheur Dessalines dont les actions de haute humanité l'ont mise en avance de 150 ans sur la Convention de Genève sur les blessés de guerre. En effet, l'histoire rapporte qu'elle cachait des soldats français, donc ennemis, blessés pour les soigner. La vision de l'Impératrice Claire Heureuse a également devancé d'environ deux siècles, celle de nos dirigeants en ce qui concerne la paternité responsable. Déjà au début du XIXe siècle, elle exigeait de son mari qu'il reconnut tous ses enfants abandonnés çà et là.

Ainsi, cette terre d'Haïti qui devint l'étincelle du monde vers une humanité pleine fut l'œuvre d'hommes et de femmes.

A- Avancées et reculs

Comme tout être humain, les femmes ont des droits. Et comme compagnes, elles ont été jusqu'au bout de l'épée et du fusil avec nos hommes. On était donc à mille lieues de penser que la citoyenneté pleine serait refusée aux Haïtiennes. Hélas, les hommes l'ont fait.

50 ans après 1804, ils ont dit : *Vous, Haïtiennes, vous n'avez pas droit à la citoyenneté à part entière.*

100 ans après 1804, ils ont redit : *Vous, Haïtiennes, vous n'êtes qu'à moitié citoyennes.*

150 ans après 1804, nos hommes ont persisté : *Vous les femmes, vous n'avez pas la capacité de penser, je vous garde en dehors de la pleine citoyenneté.* Quel paradoxe ! Refus de la Citoyenneté d'un pays qu'elles ont aidé à bâtir au prix du sang.

Ce n'est qu'en 1957, soit 153 ans après l'indépendance que le droit de vote a été concédé aux femmes haïtiennes.

Les oublis des hommes en situation de responsabilité à l'encontre des Haïtiennes sont immenses:

-Injustice dans les marchés publics en Haïti et à la frontière, car, on oublie trop souvent que nous sommes un pays frontalier. En toute impunité, des gardes dominicains brutalisent des commerçantes haïtiennes et leur lancent des marchandises à la figure sous le regard indifférent de fonctionnaires haïtiens.

- Injustice envers nos sages-femmes. A ce jour, aucun projet de protection sociale pour récompenser les sages-femmes, à travers nos sections reculées, qui aident des dizaines de femmes à l'accouchement. Ces enfants qui deviendront avocats, juges, parlementaires, ne daigneront pas plaider pour leur laisser un sou dans le budget de la République pour avoir servi la Nation là où les services de santé publique sont cruellement absents.

-Injustice envers nos madan-sara condamnées à voyager avec des cabris ou des porcs sous les bras sous l'œil indifférent d'autres Haïtiennes qui circulent en véhicules climatisés.

-Injustice des services concernés envers les femmes qui habitent dans les quartiers difficiles et qui sont abandonnées d'un après-midi à l'autre aux caprices d'un chef de gang qui les transforment en esclaves sexuelles.

L'humanité des femmes est donc au quotidien fracturée par les hommes.

Et les leaders religieux ne font pas exception. Si elle commet l'erreur de tomber enceinte avant la cérémonie du mariage, elle sera reçue dans une pièce à part dans la cour de l'Eglise ou elle devra se voiler la face, car elle a offensé le temple. L'Haïtienne est donc humiliée le jour même de son mariage. Pourtant, ce même leader religieux sera incapable de préciser dans quel chapitre, quel verset de la bible, il est mentionné que Joseph avait épousé Marie dans telle église à Jérusalem avant que cette dernière tombât enceinte.

B-Des actes d'inhumanité à mettre à l'actif des femmes

Il est indéniable que les droits des femmes au respect et à la dignité de leur personne doivent être respectés. Toutefois, les femmes ne doivent pas oublier qu'elles ont aussi des devoirs, des responsabilités. C'est l'occasion de rappeler ici la position des parlementaires de 25 Etats-membres de l'*Union européenne* qui ont adopté une résolution sur Haïti, en février 2018 exhortant l'Etat haïtien à cesser des pratiques d'esclavage à l'encontre des enfants. Force est de reconnaître que les femmes sont des opératrices de premier ordre du système des enfants restavek.

Ce système nourrit notre propension à l'impunité et à l'exclusion. **Il s'agit d'une pratique à cesser en raison de son inhumanité.**

Autre fait à signaler, les femmes enseignantes qui violent les droits linguistiques des enfants à l'école. En effet, **des** professeures n'hésitent pas à sanctionner les élèves qui parlent leur langue maternelle, le créole, inculquant à jamais chez eux la honte de leur identité. Ces enseignantes oublient ou semblent ignorer qu'on parle plusieurs dizaines de langues sur le territoire français. A rappeler au passage que la Charte de l'Union européenne fait obligation aux Etats-membres de respecter les langues trouvées sur leur territoire. A côté du français, le breton est enseigné en France. Le créole (parlé en Guadeloupe, Guyane, Martinique, etc..) est une langue de France.

Un texte officiel indique : *Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France (Art.75-1, Constitution 2008)*. En résumé, on ne parle pas que le français sur le territoire français.

Avec cette atteinte aux droits linguistiques au sein de l'école haïtienne, ***l'humanité des enfants est donc fracturée, à travers le pays, par des femmes haïtiennes.***

II-L'INTERNATIONAL ET L'HUMANITE DES HOMMES ET FEMMES D'HAÏTI

Si nous jetons le regard vers nos voisins étrangers, dirigeants et institutions, il apparaît que tous les Etats du monde ont des lignes de faiblesse. Tout d'abord, ils ont mis du temps à croire que les hommes ne doivent pas être tenus en esclavage par d'autres hommes. Les Etats-Unis ont donc attendu 61 ans après Haïti pour abolir l'esclavage. L'Etat français l'a fait après 44 ans.

Un Etat comme les Etats-Unis d'Amérique est connu pour une législation de protection des enfants. Pourtant, ce pays est confronté chaque année à une réalité tragique. Il s'agit des fusillades dans les écoles. En 2018, on a dénombré 18 fusillades dans des espaces scolaires et universitaires. Des enfants, des professeurs meurent criblés de balles.

Si nous faisons escale en France, c'est la grande aventure des gilets jaunes réclamant plus de justice sociale. Si nous nous arrêtons ailleurs en Europe, nous découvrirons le drame des migrants et migrantes qui périssent en mer méditerranéenne et qui retrouve divers Etats divisés sur les gestes d'humanité à privilégier. A l'évidence, tous les Etats du monde ont des lignes de faiblesse.

Si nous prenons l'exemple du Canada, c'est l'un des pays les plus avancés sur le plan de la formation en éducation à la citoyenneté à travers un programme célèbre dénommé : *Citoyenneté engagée*. Et pourtant, la première citoyenne du Canada ne détient pas la citoyenneté canadienne. Elle ne vit pas non plus dans ce pays. La raison est simple, la Cheffe d'Etat du Canada est une anglaise et n'est nulle autre que la reine d'Angleterre. Elle dort au Palais de Buckingham et non à Ottawa. La reine est aussi cheffe d'Etat de l'Australie mais garde bien sa citoyenneté anglaise. C'est admis, légalisé, formalisé, Le Canada et l'Australie sont des membres à part entière du système des Nations-Unies.

Nous y sommes, les Nations-Unies ou l'ONU. En l'an de grâce 2004, l'Organisation a détaché en Haïti une mission de stabilisation. Depuis, elle a accompagné les instances nationales dans la réalisation d'élections présidentielles, législatives et locales. Pourtant, à date, il n'existe pas en Haïti un seul élu constitutionnel. Pourquoi ? Parce que tous les élus sont issus d'élections organisées par un organe non prévu par la Constitution qui reconnaît plutôt un **Conseil Electoral Permanent**. Autrement dit, après 15 ans de concubinage onusien, Haïti a toujours des élus légalisés mais non constitutionnels, que ce soit au niveau législatif, local et présidentiel. Pourquoi l'ONU a-t-elle choisi de financer un processus inconstitutionnel à répétition ? N'est-ce pas fracturer l'humanité des Haïtiens et Haïtiennes car seul l'attachement au droit et à la loi rend un Etat fort. La dérive est poussée si loin que des élus non constitutionnels se sont arrogés le droit de vouloir amender la Constitution.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler la position d'une branche du Parlement haïtien, le Sénat, sur la présence des forces onusiennes en Haïti. Par deux fois, le Sénat s'est prononcé pour leur départ estimant que l'Accord du 4 juillet 2004 instituant cette mission est en désaccord avec la Constitution haïtienne. Dans une première résolution en date du 20 septembre 2011, il est indiqué que la présence des troupes étrangères est contraire à la Constitution et le Sénat réclame le départ de la MINUSTAH au plus tard, le 15 octobre 2012.

Dans une deuxième résolution en date du 28 mai 2013, le Sénat réclame un départ à la date du 28 mai 2014. Après ces deux résolutions aux termes explicites, quelle devrait être la position du Sénat de la République lors de la tenue des dernières élections quand la présidence du CEP annonce que la MINUSTAH est partie prenante de la logistique électorale, autrement dit qu'il revient, entre autres, à la mission onusienne déclarée inconstitutionnelle, de transporter les bulletins des candidats au Sénat.

Etrange ! Le Sénat haïtien qui fonctionne en permanence, garde un silence de cimetière. Pire, il accueille ces nouveaux élus baptisés dans l'eau minusthienne, et leur fait prêter le serment solennel de respecter la Constitution. Pire encore, des sénateurs accueillent en souriant, dans l'enceinte même du Parlement, la Cheffe de cette mission qu'ils avaient qualifiée de criminelle, d'inconstitutionnelle et porteuse de choléra, à travers deux résolutions.

Loin de nous l'idée de donner des leçons au Sénat, nous osons croire simplement que les Sénateurs, -heureusement, il n'y avait pas de femmes- nous osons croire, dis-je, que les sénateurs étaient tenus d'être cohérents en adoptant une contre-résolution ou du moins déclarer que certains articles de la Constitution sont en veilleuse. Sinon, qu'offrent-ils aux générations futures sinon l'image d'un pays en éternelle *ridiculisatio*n du droit et de la loi ?

Pour résumer, à notre humble avis, nous faisons face à une triple humanité fracturée:

- L'Humanité des enfants fracturée par les femmes à travers le système restavek ;
- L'Humanité des femmes fracturée par les hommes à divers paliers ;
- L'Humanité des femmes et des hommes haïtiens fracturée par des Etats voisins qui possèdent déjà chez eux, des lignes de faiblesse.

En ce sens, doit-on se lamenter qu'il y ait si peu de femmes aux postes de responsabilité ? Doit-on regretter que des femmes ne se retrouvent pas en grand nombre dans ce sable mouvant ? Ne serait-il pas approprié d'abord, d'assécher ce marécage étatique hostile aux normes et au droit. Faisons cette démarche ensemble. Dans le passé, nous, Hommes et Femmes d'Haïti, guerriers et guerrières, nous avons gagné côte-à-côte une grande bataille. Prenons à nouveau ensemble le temps de voir grand, de rêver d'un Etat fort priorisant l'Inclusion, l'Egalité et le Respect des lois. Nos expériences passées négatives, transformons-les en pierres dures pour grimper au sommet de notre destin de peuple d'avant-garde en humanité. Devenons hommes et femmes, camarades de changement et de victoire pour le mieux-être d'Haïti.

Quant à nos voisins des Etats étrangers, nous leur dirons simplement : N'oubliez pas qu'Haïti est la sœur aînée du monde. Vous ne sauriez garder votre humanité à vouloir coincer Haïti dans la sous-humanité. Pour que le monde préserve pleinement son humanité, il se doit immanquablement d'inclure Haïti dans son humanité. Merci.

Lisane André
Responsable de Formation
FJKL
3 avril 2019